

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_034_B | Histoire de la folie, préparatifs \[B\]CollectionBoite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles. ItemLa possession des Landes.](#)

La possession des Landes.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_B_f0139

SourceBoite_034_B-10-chem | Possession. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Porée, Charles Gabriel](#)

Références bibliographiques[Porée, Le pour et contre de la possession des filles de la paroisse de Landes](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 12/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

La possession de Landes.

Diocèse de Bayeux : 8 personnes possédées, et 3 h'tés de M. de Léauparti.

- L'Évêque de Bayeux fait lire des exorcismes, et 20 théol et ecclésiastiques, + 4 médecins. Le 29^e mai 1691, l'Évêque décide que "ce n'est qu'une imagination créée par des diables de possession que le curé de Landes en aura tenu à ces Affligés. Le Prévôt de la paroisse porta les choses très à l'aise; et refusa non seulement de faire continuer les exorcismes sur ces Affligés, et de leur permettre la sainte communion, mais et encore fit exiler le curé." (r3)

- M. de Léauparti réunie aux O^{rs} de ~~la~~ de Sorbonne et de Médecins de Paris, 1 mémoire en 40 points "contenant ce qui en a remarqué de + visible dans l'état des Affligés." (3)

"On supplie très humblement Messieurs

les Docteurs de Sorbonne, et plusieurs
les Docteurs de médecine de Paris, de vouloir
leur porter leur jugement sur l'expérience et
l'histoire, chacun sur les articles qu'ils croient
être de leur compétence." (5)

ii l'histoire justificative de
la possession de 8 penons de la
Paroisse de Landu, Diocèse de Bayeux

iii Le Poursuivre ~~de~~ contre de la
possession des filles de la Paroisse
de Landu.

à Antioche; chez les hérétiques de la
bonne foy. A la vérité

1738.